LETTRE DV ROY D'ESPAGNE.

ENVOYEE A MONSIEVR LE PRINCE de Condé.

Iouxte la copie imprimée.

A PARIS,
Par Iean Bourriquant, au Lys fleurissant, prés le puits Certain.
M. DC. XV.

See
F
39
1525
4415f

47-2035

LETTRE DV ROY d'Espagne enuoyée à Monsieur le Prince de Condé.

MON COVSIN, Le sang qui nourrit les mesmes ames (ie ne diray les corps, parce que les actions des Princes ne dependent que du Dieu viuant) ne pourra-il vous r'amener à la mesme vnion que sa cõsanguinité l'af-

fecte? Ie n'ay iamais penſé que vous ne vous reuniſſiez aux voſtres, vos ayeulx vous y conuient, ſans que ie parle de la ſainɛteté Françoiſe: la Sicilienne deſcendue vniquement de voſtre tige vous coniure à gouſter la clemence & l'vnanimité qui en fut: On s'en formaliſa, mais la vertu dominante d'vne reunion ſainɛte, reunit le deſvny du paſſé: reuny qui fut, teſtifia à l'Europe en ce temps lá ce que pourra deſormais par le preſent Hymenée apporter la paix ſur tous les confins, non d'vne partie du monde, mais ſur

toute la mape, mape nette du monde, raffer my ſur le monde des François, François (ie dis de la franchiſe) teſmoignera comme ce qui a iamais eſté eſpandu glorieuſement, s'eſpandra par tout, tout qui de la franchiſe (en ce qui eſt du franc arbitre) ne peut qu'apporter le choix franc de vous & de ceux qui deſirent pour tout le monde la liberté. Si on a autresfois blaſmé ce qui eſtoit du conſeil d'Arragon, pour faire donner quelque ſplendeur au Soleil d'Eſpagne, l'Orient de la France ne mãqua iamais a leur bailler

l'Aurore blanchissante de la mere de Sainct Louys vostre ayeulle & la mienne. Les Champenois la virent, la voyans admirerẽt la candeur de ceste chaste, valeureuse & saincte Castillane, chaste qu'elle estoit & escharce pour le sang des rebelles, contre les Thibauls & les Dreux, verifia la grandeur de sa Majesté, Majesté tellement vnie à la volonté des François, qu'il faut que nous confessions qu'ils nous ont remis dans le bercail de l'Eglise Romaine: & qu'apres le Dieu de salut, & son proche S. Iacques, nous ne som-

mes que vrays Catholiques, par les Frãçois: quelque choſe qu'il y aye eüe, elle eſt paſſée, il ne faut iamais y ſonger, autrement ſe ſeroit mettre tout en trouble. On ſçait contre l'opinion d'vn chacun que les armes Françoiſes paroiſſent par leurs Lys ſur le Turc: & ioignant les noſtres aux leurs, nous mourrõs vnanimes pour la deffence de la vraye Religion que nous tenons: vous la tenez, & nous ne croyons qu'en puiſſiez ſouz le ſeruice & obeiſſance que deuez, apres Dieu, en faire teſmoignage d'autre. Suiuez ce qui eſt de

toute antiquité des bons Roberts vos ayeulx : Conſecutiuement cõſiderez iuſques aux voſtres ce qui a eſté vers le fouldre admirable des fouldroyantes coudées du grand Dieu, qui n'ont iamais bruſlé & conſommé que ceux qui ont eſté rebelles à ſa Majeſté, & celle de leur Roy. Noſtre S. Pere, Pere de vous & de nous, n'a manqué par lettres & autres meſſages de ſa volonté par ſes Nonce, à vous declarer & ſemondre que vous euſſiez à confirmer ce que par vne eſtroitte & ſaincte alliance en Dieu, le deffunct Roy

noſtre

noſtre bon frere auoit deſiré faire. Les honneſtetez, mais ie diray Royautez qui vous ont eſté faictes tant a Bruxelles qu'à Millan, vous doiuent porter à recognoiſtre ce qui eſt de la bien-veillance que nous vous auons teſmoigne par effect, ſoit deuant, ſoit apres la mort du feu Roy noſtre bon frere (que Dieu abſolue) s'il euſt veſcu nous n'euſſions eſté en tels troubles & grabruges. Vous meſmes eſtant ſous ſa domination & la noſtre, n'euſſiez manqué à vouloir ce qui eſtoit de la volonté de Dieu, de celle du

S. Pere, de la confirmation de la ſienne, & de l'alliance que nous deſirions auoir à la Couronne de France. Nos Ambaſſadeurs dans Fõtainebleau dirent en voſtre preſence deuant noſtre feu frere l'accord de l'alliance qui s'eſt faicte, pendant que vous auez eſté auec nous vous l'auez deſirée & vouluë, vouluë apres voſtre depart practiquée ſans practiquer de toute l'eſtendue de voſtre ame, n'auez eu autre deſſein ſinon qu'elle s'effectuaſt, à ceſte heure vous voyant reſidiuer & contrecarrer, ce ſemble, mon frere

& mon fils voſtre Roy, que ne iugera on ſinon que ſi vous continuez que vous ne deſirez le repos ny de ſon Eſtat, ny des voſtres. N'allez imaginant aux Religionnaires qu'on leur apportera de l'incommodité, ſur la pacification de laquelle ils iouyſſent: Nous n'auons ce deſſein, & quand nous l'auriõs le Conſeil de noſtre frere mon fils, eſt ſi bon & ſi ſainct, qu'il eſt impoſſible que iamais on puiſſe venir aux pretenſions que l'on en auroit. Ioint que nous n'auons iamais rien faict ſur ceſte alliance, ny deſiré,

que vous premierement, & tous nos Cousins les Princes Françeis, comme aussi ceux dont les émotions sont si grandes, n'ayent par serment solemnel desiré l'effect de l'alliance, alliance qui estant procurée de Dieu, confirmée par luy mesme, ses sacrificateurs, vous mesmes, & autres qui sont auec vous, par vostre sang mesme, à tellement vous vnir à vostre ame, sans parler de vostre corps, que obeissant à vostre Roy, vous tesmoigniez que vous voulez viure, mourir, & reuiure pour

le ſeruice de ſa Maieſté. Ainſi obeiſſant à ſes commandemens, ie ſeray,

MON COVSIN.

Voſtre bien affectionné
PHILIPPES.

De Burges ce 18.
Nouembre 1615.